



# Procès-Verbal du Conseil Municipal

## Séance du Lundi 29 mars 2021

18 heures 30 – Salle des fêtes



**L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars 2021 à 18h30**, avec l'accord des membres du conseil, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes (ruelle aux Grenouilles), à huis clos, afin que les mesures d'hygiène, notamment la distanciation physique, puissent être respectées, sous la présidence de :

**Madame Christine GUILLETTE, Maire de Marolles en Brie**

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : Mmes Sylvie BEN ITHA, Christine GUILLETTE, Florence LANTENOIS-BERTHEAU, Elisabeth KADI, MM. Bernard ANDRE, Boris LIGONNIERE, Georges MASSELIS, Serge MEIGNEN.

**ABSENTS EXCUSES** : Brigitte RIVAL (pouvoir à B. André), Frédéric DEVARREWAERE (pouvoir à E. Kadi) Patrick MOIREAU (pouvoir à F. Lantenois-Bertheau)

**POUVOIR : 3**

| <u>Nombre de Conseillers Municipaux</u> |    |
|---|----|
| En exercice :                           | 11 |
| Présents :                              | 8  |
| Pouvoir :                               | 3  |
| Votants :                               | 11 |

**Date de convocation** : le 22 mars 2021

**Date d'affichage** : le 31 mars 2021

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Bernard ANDRE

\*\*\*

# ORDRE DU JOUR

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2021

### 1 - Délibération N° 2021-03/10 : Vote du compte de gestion de la commune 2020

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Christine Guillette, Maire,  
Considérant que toutes les opérations de comptabilité ont été régulièrement exécutées,  
**Approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune de l'exercice 2020**, dressé par Madame Sylvie  
GUENEZAN, Trésorière Service de Gestion Comptable de Coulommiers.

Qui présente les mêmes soldes que le compte administratif 2020.

### 2 – Délibération N°2021-03/11 Vote du compte administratif de la commune 2020

Monsieur Bernard ANDRE, doyen d'âge, présente le compte administratif de la commune 2020

|   |              |
|---|--------------|
| Dépenses d'exploitation                       | 226 294,30 € |
| Recettes d'exploitation                       | 280 763,88 € |
| Soit un excédent d'exploitation au 31.12.2020 | 54 469,58 €  |
| Report 2019                                   | 297 332,41 € |
| Soit un solde de clôture (Excédent) de        | 351 801,99 € |

|   |                |
|---|----------------|
| Dépenses d'investissement                       | 132 243,93 €   |
| Recettes d'investissement                       | 591 679,43 €   |
| Soit un excédent d'investissement au 31.12.2020 | 459 435,50 €   |
| Report 2019                                     | - 439 056,01 € |
| Soit un solde de clôture (Excédent) de          | 20 379,49 €    |

|  |              |
|--|--------------|
| Restes à réaliser en dépenses d'investissement<br>(Voirie Rue du Gril – Enfouissement Sdesm) | 145 108,26 € |
| Restes à réaliser en recettes d'investissement<br>(Subventions DETR/FER)                     | 36 106,00 €  |

Madame le Maire sort et laisse délibérer les membres du Conseil,  
Monsieur Bernard ANDRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, demande au Conseil de délibérer et de voter les résultats du Compte  
Administratif 2019 tels qu'ils ont été énoncés ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote et adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 de la  
commune.**

### **3 - Délibération N°2021-03/12 : Budget principal – affectation du résultat au 31/12/2020**

Vu les résultats de clôture du compte administratif 2020,

Mme le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonction d'un montant de 351 801,99 € comme suit :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Affectation en section d'investissement en recettes au compte 1068 | 109 002,26 € |
| - Le solde en section de fonctionnement en recettes au compte 002    | 242 799,73 € |

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **4 - Vote des taux d'imposition 2021**

Etat 1259 non reçu à ce jour – Vote reporté à une prochaine réunion.

### **5 - Délibération N°2021-03/13 : Subventions de fonctionnement 2021 pour les associations**

Sur proposition de Mme le Maire, et après délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour 2021 les subventions de fonctionnement** suivantes (sous réserve de la réception des comptes de gestion 2020 et des prévisions budgétaires 2021 de chacune des associations bénéficiaires)

- |   |         |
|---|---------|
| - Association Sports Loisirs Détente :              | 2 000 € |
| - Association Aide soins à domicile C77 :           | 700 €   |
| - Association des Bleuets de France :               | 100 €   |
| - Association des jeunes sapeurs-pompiers :         | 200 €   |
| - Association des Jeunes chanteurs de Coulommiers : | 200 €   |
| - Association La Lyre Briarde :                     | 200 €   |

### **6 - Délibération N°2021-03/14 : Budget principal 2021**

Madame le Maire présente le budget de la commune 2021 et le soumet au vote.

**Après délibéré, le budget de la commune 2021 est approuvé à l'unanimité :**

|   |              |
|---|--------------|
| Les dépenses/recettes en section de fonctionnement s'équilibrent comme suit : | 473 499,73 € |
| Les dépenses/recettes en section d'investissement s'équilibrent comme suit :  | 316 913,75 € |

### **7 - Délibération N° 2021-03/15 : Acceptation divers devis**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis suivant (dépense votée au budget 2021) :**

- Entreprise Lumifête : Achat décorations pour la voirie et les bâtiments communaux pour Noël pour un montant total de 7 829,00 € TTC étant entendu qu'une enveloppe de 10 000 € a été votée au budget si besoin.

## **8 – Divers**

- Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour les petits travaux et aides diverses et particulièrement M. G. Masselis pour les nombreux petits travaux d'entretien/réparation qu'il effectue pour le compte de la commune.
- M. Ligonnière demande s'il ne serait pas possible de restaurer l'horloge de l'église : un devis va être demandé à l'entreprise Bodet.
- M. Meignen demande s'il serait possible d'améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement à Milhard et demande que certaines peintures signalétiques de voirie soient refaites.
- Madame le Maire fait part des divers problèmes occasionnés par les chiens : besoins effectués devant les propriétés, émeutes de chiens, chiens non attachés pendant les promenades avec leurs maîtres. La gendarmerie est sollicitée pour intervenir (des amendes peuvent être dressées à l'encontre des propriétaires de l'animal).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 heures 04 minutes .**



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.